



**Anchois**  
*Engraulis encrasicolus*  
Page 18

TAC européen d'anchois par zone et par année

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Zone VIII	33 000	33 000	30 000	5 000	0	0	0
Zones IX, X Copace 34.1.1.	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000

### Si abondant... et si rare

• **Le stock d'anchois adultes de l'Atlantique**, selon les chiffres de l'Union européenne, a chuté de 120 000 tonnes en 2000 à 15 000 tonnes en 2005. Le suivi conjoint des scientifiques et des pêcheurs a mis en lumière, ces dernières années, la **grande faiblesse du stock du golfe de Gascogne**. Face au risque d'extinction de l'espèce, l'UE a instauré, en juillet 2005, la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne pour une période allant jusqu'en **juin 2009**. Le maintien de cette décision dépend des avis scientifiques qui sont émis après la campagne expérimentale de printemps. Dans la division IX, exploitée par les Portugais et les Espagnols, le quota a été maintenu à 8 000 tonnes.



**Anguille**  
*Anguilla anguilla*  
Page 20

### Proche de l'extinction

Les causes de la chute des populations d'anguilles sont multiples : la surexploitation, la pêche illégale, le braconnage intensif, la perte d'habitat, la qualité des eaux (dégradation des milieux, pollutions chimiques) et l'aménagement des cours d'eau (barrages) en sont les principales raisons. Les modifications des facteurs océaniques (température, courant) seraient également défavorables au recrutement. L'alerte avait été donnée, il y a une dizaine d'années, par le CIEM. En octobre 2003 la Commission européenne, s'appuyant sur les résultats des scientifiques, a publié un plan d'action visant la restauration du stock : "*Si ce stock ne se situe plus à l'heure actuelle dans les limites biologiques de sécurité, c'est surtout parce que l'intensité des prélèvements met en cause la durabilité de la pêche et que d'autres activités humaines retentissent sur les habitats et les schémas migratoires de ce poisson*". Les mesures de gestion de ce plan intègrent des restrictions sur les pêches ainsi que la restauration des habitats et des voies de migration. **Fin 2008, à la demande de la Commission de l'Union européenne, les Etats membres ont communiqué leur plan de gestion contenant les mesures de réduction des principaux facteurs de mortalité et d'amélioration des conditions environnementales. L'un des objectifs du plan de gestion français est de réduire la mortalité par pêche de 30% en 3 ans.**

Le CIEM, quant à lui, recommande que tous les impacts anthropiques, dont la pêche, soient ramenés à des niveaux aussi bas que possible.



**Bar**  
*Dicentrarchus labrax*  
Page 22

### De pêche ou d'élevage

Plusieurs techniques de production participent à l'approvisionnement du marché français. Le **bar sauvage** peut être capturé à la ligne de traîne, à la palangre, au filet, à la senne ou au chalut pélagique, et au lancer pour les pêcheurs amateurs. La production de pêche professionnelle française **s'est élevée à 5 002 tonnes en 2007**.

L'**élevage** de cette espèce à forte valeur marchande s'est développé dans les années 80, pour atteindre quelque 80 000 tonnes en Europe (y compris la Turquie). En France, la production de bars d'élevage **s'élève à 3 500 tonnes**. Elle est pratiquée en cage flottante en mer Méditerranée et en bassin à terre sur la côte Atlantique.



## Baudroie

*Lophius piscatorius - Lophius budegassa*

Page 24

### Mer Celtique et golfe de Gascogne

Les stocks de baudroies font l'objet de suivis depuis les années 80.

• En **mer Celtique et golfe de Gascogne** (zones CIEM VII), le TAC 2008 commun aux deux espèces représentait 50% du potentiel de capture de l'année (56 065 tonnes).

La **baudroie commune** jouit de sa pleine capacité de reproduction, mais subit une mortalité par pêche au-delà d'une exploitation durable. Son exploitation est supérieure à celle qui offrirait le rendement maximum durable (RMD).

Le stock de **baudroie rousse** est sain et son exploitation durable.

En mer Celtique et golfe de Gascogne, toutes les tailles de baudroie commune et de baudroie rousse sont capturées. Les juvéniles sont peu épargnés et les engins peu sélectifs.

• En **mer du Nord et mer de Norvège** (zones CIEM IIa, IIIa IV et VI), les faibles connaissances de la biologie de l'espèce et le manque de données détaillant les performances des pêcheries empêchent les biologistes de dresser un bilan précis de l'état des stocks et d'apprécier le niveau d'exploitation. **En mer du Nord, l'effort de pêche ne doit pas augmenter.**

Les baudroies ne sont pas assujetties à une taille marchande minimale. Le CIEM recommande cependant une baisse des captures des petites baudroies.



## Cabillaud

*Gadus morhua*

Page 26

### Gestion des stocks

Plusieurs stocks distincts fréquentent l'Atlantique Nord-Est, première zone d'approvisionnement du marché européen : le stock des **eaux littorales de Norvège** (souszones CIEM I et II), le stock du **Nord-Est Arctique**, le stock **d'Islande**, le stock **des îles Féroé**, le stock de **la mer du Nord**, le stock de **la mer Baltique**, le stock **d'Écosse de l'Ouest**, le stock de **la mer d'Irlande**, le stock de **la mer Celtique**.

• L'exploitation du stock des **eaux littorales de Norvège** (sous-zones CIEM I et II) est qualifiée de non durable. La population de reproducteurs serait l'une des plus basses historiquement observées. **Le stock Nord-Est Arctique jouit d'une capacité de reproduction saine et est qualifié de durable.**

• La population des reproducteurs du **stock d'Islande** (sous-zone Va) est à un niveau historiquement bas (depuis le milieu des années 80), avec un faible recrutement. **Le stock n'est pas en danger. Le CIEM suggère cependant de mener une réévaluation du système de gestion.**

• La capacité reproductive du stock **du plateau des îles Féroé** est faible. La population de reproducteurs est à un niveau historiquement bas et l'intensité de la pêche est au-delà du rendement maximal durable. En 2007, le CIEM a recommandé la fermeture de la pêche.

• Le stock de **la mer du Nord et de Manche Est** (sous-zones IIIa, IV et VIId) est exploité de manière non durable. Après une forte mortalité par pêche jusqu'en 2000, un faible stock de reproducteurs et un recrutement en dessous de la moyenne, ce stock a fait l'objet d'un plan de restructuration en 2004, adopté par l'Union européenne. **Les dernières observations des pêcheurs et des scientifiques font état d'une augmentation de la population de juvéniles.**

• Le stock de **la mer Celtique** est caractérisé par un recrutement bas, une faible population de reproducteurs et une mortalité par pêche au-delà des limites de précaution.

• Le stock de **la mer Baltique** est en mauvaise condition et est largement surexploité.

• Sur le stock **d'Écosse de l'ouest**, le CIEM recommande l'arrêt des captures pour l'année 2008.

• Le stock de **mer d'Irlande** est exploité à un niveau non durable ; selon le principe de précaution, le CIEM recommande l'arrêt des captures.

### Quotas

Les ministres européens de la pêche ont fixé, le 19 décembre à Bruxelles, les nouveaux quotas de captures 2009 en essayant de tenir compte à la fois de l'avenir des pêcheurs et de la sauvegarde des stocks de poissons. Le compromis adopté prévoit, pour la première fois depuis longtemps, une augmentation de 30%, par rapport à 2008, des quotas de capture de cabillaud en Manche Est et en mer du Nord. En contrepartie, des mesures sont prévues pour diminuer les rejets de poissons en mer par les pêcheurs, avec des filets et engins de pêche plus performants notamment au niveau de la sélectivité. Par contre dans d'autres zones, notamment dans l'Atlantique, ces quotas ont été diminués de 25%.

### A savoir

Les stocks de cabillaud ont sévèrement décliné à la fin des années 90 et au début de la décennie 2000. La pression par pêche était très forte et la population de juvéniles était trop faible pour permettre aux stocks de se reconstituer. Les récentes observations des scientifiques en mer du Nord sont encourageantes : même s'il reste encore très bas, le nombre de juvéniles a augmenté. La baisse de la mortalité par pêche, conséquente aux mesures de gestion instaurées par l'Union européenne, est également **encourageante**.

## A retenir

- ✓ Les stocks de l'Atlantique Nord-Est souffrent de surexploitation, hormis les stocks les plus septentrionaux (stock Nord-Est Arctique et stock islandais).
- ✓ Il est recommandé de se tourner vers des espèces de poisson blanc issues de pêcheries durables, comme le colin d'Alaska ou le lieu noir.
- ✓ Le cabillaud du Pacifique *Gadus macrocephalus* certifié MSC offre la garantie d'un produit durable.
- ✓ Le cabillaud d'élevage est aujourd'hui disponible sur nos marchés.



## Chinchard

*Trachurus trachurus - Trachurus mediterraneus*

Page 28

Stock Mer du Nord (en tonnes)	Stock Nord	Stock Sud	Stock Ouest
Recommandations CIEM 2007	18 000	25 000	150 000
TAC 2007	42 700	55 000	137 000*
Captures 2007	41 200	23 400	123 400

\* zone VIIIc non incluse - Source : CIEM



## Colin d'Alaska

*Theragra chalcogramma*

Page 30

### Gestion durable des stocks américains

Les captures mondiales de colin d'Alaska sont passées d'environ 7 millions de tonnes à la fin des années 80 à 3 millions de tonnes ces dernières années. Ce déclin est dû à la surexploitation de certains stocks. La vente par les Russes de nombreuses licences d'exploitation à des opérateurs étrangers est considérée comme largement responsable de l'appauvrissement de certains stocks. Les prises déclarées du côté russe ont sévèrement chuté ces 20 dernières années (3 370 000 tonnes en 1988 contre 960 000 tonnes en 2005), mais les indicateurs de l'état de santé du stock restent mal informés. Sur les cinq stocks gérés par les Etats-Unis, aucun ne souffre de surexploitation.

Dans un souci de préservation de la ressource, l'organisme de gestion de la ressource (North Pacific Fishery Management Council) a annoncé en décembre 2008 la réduction du TAC 2009 de 18,5% par rapport à 2008.



## Congre

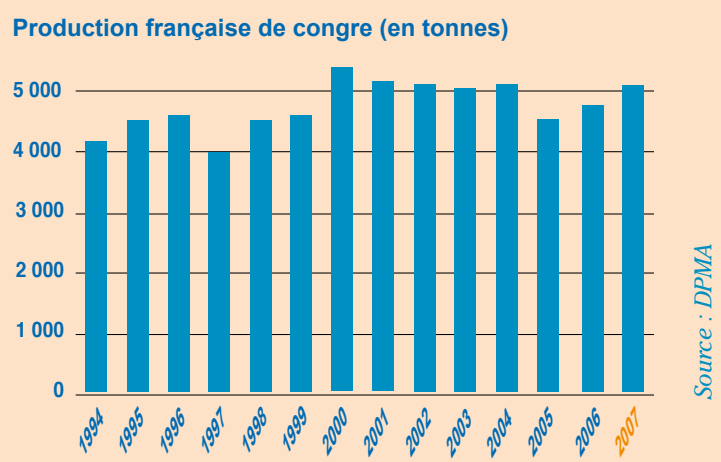
*Conger Conger*

Page 32

### Stocks méconnus et lente reproduction

L'état des stocks de congre est méconnu ; cette espèce de faible importance commerciale ne fait pas l'objet d'études approfondies. L'espèce est dite fragile en raison de son cycle biologique particulier (faible taux de reproduction et maturité sexuelle tardive).

La production française, hors prises des pêcheurs de loisir, est de l'ordre de 5 000 tonnes par an. Les principaux lieux de débarquements sont la Bretagne Sud (Lorient, Le Guilvinec) et la Normandie (Cherbourg).





**Eglefin**  
*Melanogrammus aeglefinus*  
Page 36

**Pêche durable**

Les derniers avis du CIEM concluent que :

- le stock d'églefin de **mer du Nord** jouit d'une pleine capacité de reproduction et son exploitation est durable ;
- le stock de **Ouest Ecosse** (Vb, VIa) est surexploité et son TAC fait l'objet d'une réduction drastique en 2009 passant de 6 120 tonnes à 3 516 tonnes ;
- le stock du **Nord-Est Arctique** est exploité de manière durable ;
- le stock de la **zone Va (Islande)**, malgré l'absence de données précises, semble doté d'un stock de géniteurs en deçà du niveau de précaution. Les scientifiques recommandent des captures ne dépassant pas 83 000 tonnes en 2009.

La pêche à l'églefin fait l'objet d'un ensemble de mesures de conservation :

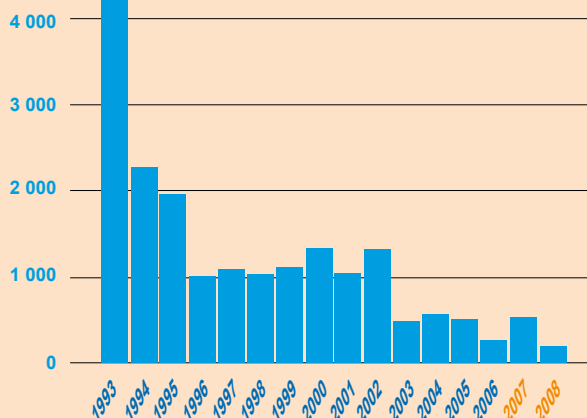
- un **TAC** qui s'élevait à 73 915 tonnes en 2008 dont plus de la moitié (46 444 tonnes) dans les zones IIa et IV ;
- une **taille minimale de commercialisation** fixée à 30 cm dans l'ensemble des zones sauf dans le Kattegat et le Skagerrak où elle est de 27 cm ;
- depuis janvier 1997, les chaluts utilisés en mer de Barents et dans les eaux du Spitzberg doivent être équipés d'une **grille d'échappement** pour les juvéniles.



**Empereur**  
*Hoplostethus atlanticus*  
Page 39

**Production française d'empereur (en tonnes)**

Source : DPMA



**Espadon**  
*Xiphias gladius*  
Page 41

**A retenir**

- ✓ Les principales sources d'approvisionnement du marché européen sont l'océan Atlantique, l'océan Indien et la mer Méditerranée.
- ✓ Les captures d'espadon au filet sont associées à des prises accessoires de mammifères (dauphins) et de tortues.
- ✓ Les pêcheries de l'Atlantique Nord et de l'océan Indien sont considérées non durables.
- ✓ Assurez-vous de ne pas acheter de produits issus d'espadons immatures.



**Flétan noir**  
*Reinhardtius hippoglossoides*  
Page 42

**Pression de pêche**

- Dans les zones exploitées par les Groenlandais, les Islandais et les Féringiens (V, VI, XII et XIV), les captures réelles ont fluctué entre 21 000 tonnes et 31 000 tonnes par an entre 2000 et 2006. Dans ces zones, le CIEM indique que la mortalité par pêche est deux fois supérieure à celle qui donnerait le RMD et recommande de limiter les captures à 5 000 tonnes pour 2009.
- Dans les zones de mer de Barents et de mer de Norvège (I et II), le stock et les captures sont à un niveau stable mais faible par rapport au rendement maximal durable (RMD). Le CIEM préconise de maintenir les prélèvements par pêche à un bas niveau (13 000 tonnes) afin de permettre la consolidation du stock de reproducteurs et à terme de développer les capacités de captures.



## Grenadier

*Coryphaenoides rupestris - Macrourus berglax*

Page 45

### A savoir

En 2002, des totaux autorisés de captures (TAC) ont été adoptés pour la première fois sur des espèces de grands fonds pour la période 2003-2004. En complément des TAC, un régime de permis de pêche pour les eaux profondes, assorti de conditions spécifiques de rapport et de contrôle, était instauré. En 2004, les TAC étaient étendus à un nombre additionnel de stocks d'eaux profondes. La même année, il a été décidé d'établir des zones fermées à la pêche à l'empereur à l'ouest du Royaume-Uni et de l'Irlande, car le stock était fortement appauvri.

La Commission des Pêches de l'Atlantique Nord-Est, dont l'Union européenne est membre, a décidé la fermeture de quatre monts sous-marins et d'une zone plus large sur la crête de South Reykjanes, pour tous les engins de pêche pour la période 2005-2007, et a convenu d'une réduction de 30 % de l'effort de pêche sur les stocks d'eaux profondes pour les années 2005 et 2006, par rapport aux taux les plus élevés des dernières années.

En accord avec cette recommandation, la Commission européenne a proposé une réduction de 30 % de l'effort de pêche par rapport aux niveaux de 2003, première année pour laquelle des données fiables sur l'effort de pêche sont disponibles. Afin d'atténuer l'impact socio-économique de ces mesures, le Conseil des Ministres de la Pêche de l'UE a décidé une réduction de 10% pour 2005 et de 10 % additionnels pour 2006. **Tout comme elle l'avait fait pour la période 2007-2008, la Commission européenne a proposé, pour la période 2009-2010, des réductions substantielles de TAC. Cette proposition fait suite au constat du CIEM qui indique que certains stocks de poissons évoluant en eaux profondes sont soumis à une exploitation qui n'est pas durable.**



## Hareng

*Clupea harengus*

Page 48

### Stocks importants et pêche durable

La population de hareng de l'**Atlantique Nord-Est** est constituée de plusieurs stocks. Les principaux sont :

- le stock **atlanto-scandien** (hareng norvégien à frai printanier), le plus grand stock de l'Atlantique Nord-Est ;
- les stocks de la **mer du Nord** : celui de Buchan, celui de Dogger et celui des Downs qui sont pleinement exploités ;
- des **stocks côtiers** de moindre importance qui ont leur propre migration et zone de reproduction.

Le stock de **hareng norvégien à frai printanier** est à l'un de son plus haut niveau historique, avec une biomasse estimée à 12 millions de tonnes. La pression par pêche est faible et les perspectives sont très bonnes.

**Les populations des stocks de mer du Nord fréquentant la mer du Nord, le Kattegat, le Skagerrak, la Manche Est sont fragiles. Pour l'ensemble des zones, les TAC européens 2009 ont été soit maintenus, soit réduits. A titre d'exemple, dans la zone de pêche la plus importante (IV nord du 53°30 N), le TAC est passé de 116 210 tonnes en 2008 à 97 843 tonnes en 2009.**

Trois pêcheries de hareng sont écolabellisées MSC : la pêcherie au filet de Hastings et celle de la Tamise en Grande-Bretagne ; celle au chalut pélagique de mer du Nord et de Manche orientale.



## Hoki

*Macruronus novaezelandiae*

Page 50

### Exploitation maîtrisée mais faible recrutement

L'évaluation du stock de hoki (Pacifique Sud-Ouest), divisé en deux sous-stocks (oriental et occidental), est menée annuellement sur la base des données scientifiques et des éléments communiqués par les pêcheurs. Cette évaluation débouche sur la détermination d'un TAC, équivalent ou inférieur au rendement maximal durable (RMD). Le ministère néo-zélandais des pêches décide ensuite d'un TAC Commercial (TACC), divisé en quotas individuels qui sont distribués aux unités de pêche.

Le TACC des deux dernières campagnes était fixé à 100 000 tonnes, et celui de la campagne 2008-2009 à 80 000 tonnes, niveau historiquement le plus bas. Les deux sous-stocks de hoki souffrent en effet, depuis plusieurs années, de recrutement faible.

La dernière campagne d'évaluation des stocks (2007) a conclu que la population du stock oriental est supérieure à celle d'une exploitation équivalente au RMD ; celle du stock occidental **est proche de la biomasse équivalente à celle d'une exploitation au RMD.**



## Limande commune

*Limanda limanda*

Page 56

### Chalut de fond, chalut à perche

Espèce côtière, la limande est courante en Manche et en mer du Nord. En France, elle ne fait pas l'objet de pêche ciblée. Elle est capturée accessoirement dans le cadre d'autres pêcheries de poissons plats ou de poissons ronds, par des chalutiers de fond ou des chalutiers à perche. En Europe, les Pays-Bas capturent plus de la moitié des débarquements. En 2008, ils disposaient d'un quota de 11 654 tonnes sur un TAC européen de 18 810 tonnes (flets compris). Cette année-là, la France disposait d'un quota de 200 tonnes, le Royaume-Uni de 1 620 tonnes et le Danemark de 1 927 tonnes.



## Lingue franche

*Molva molva*

Page 58

### Niveaux variables des stocks

- Les captures par unité d'effort (CPUE) sont stables ou en augmentation dans les zones de la mer de Barents, de la mer de Norvège et dans les eaux d'Islande. Le CIEM recommande de ne pas augmenter les captures.
- Dans les autres zones de l'Atlantique Nord-Est, la population est à un bas niveau et le CIEM recommande une baisse de la pression de pêche.

En 2003, l'Union européenne a introduit un TAC sur la lingue franche, alors fixé à 23 107 tonnes.

Pour l'année 2008, il était de 17 721 tonnes.

### A retenir

- ✓ La lingue franche est présentée sous la forme de filet frais sans peau et avec peu d'arêtes.
- ✓ Réservez vos achats aux grands filets qui seraient tirés d'individus sexuellement matures (>90 cm).
- ✓ Préférez d'autres espèces à filet tel que le lieu noir.



## Maquereau

*Scomber scombrus*

Page 61

### Réglementation

En 2008, le quota communautaire s'élevait à 291 537 t., dont 49 643 t. à l'Irlande, 25 000 t. au Danemark, 22 217 t. aux Pays-Bas, 22 276 t. à l'Espagne et 10 573 t. à la France.

Un "box maquereau" a été instauré en Manche : il protège la nurserie située au sud des côtes de Cornouailles anglaises. Les captures de maquereaux ne peuvent pas dépasser 15 % du poids total des captures, toutes espèces confondues, sauf dérogation accordée aux petits métiers comme la ligne.

Une taille minimale de capture est imposée sur le maquereau. Elle est de 30 cm en mer du Nord (zones IVa, IVb, IVc), de 20 cm dans les autres zones de l'Atlantique Nord-Est, et de 18 cm en Méditerranée. Une tolérance de 10 % de poisson n'ayant pas la taille minimale est acceptée. La taille de première maturité sexuelle est de 30 cm (dans le golfe de Gascogne).



## Merlan

*Merlangius merlangus*

Page 62

### France, Angleterre, Irlande

Les principales zones de captures comprennent :

- la mer du Nord et la Manche orientale ;
- la mer Celtique.

La France est le premier producteur de merlan en Europe, bénéficiant d'un tiers du quota total alloué en 2008 (16 614 tonnes sur un TAC européen de 40 696 tonnes). La Grande-Bretagne (quota de 12 021 tonnes) et l'Irlande (quota de 5 933 tonnes) sont les deux autres grands producteurs. Le merlan est capturé en association avec le cabillaud, l'églefin et la plie dans le cadre d'une pêche chalutière mixte. Il est par ailleurs capturé accessoirement dans le cadre de la pêche chalutière de langoustines.



**Merlu**  
*Merluccius merluccius*  
Page 64

## Etat des stocks très variable

La population de reproducteurs du **stock Nord** de l'Atlantique Nord-Est de *Merluccius merluccius* jouit d'une pleine capacité de reproduction et la mortalité par pêche est revenue dans la limite d'une exploitation durable. Alors que le stock présentait un état inquiétant au début des années 2000, un plan d'urgence a été introduit en 2001 avec, entre autres mesures, l'obligation d'un maillage à 100 mm pour les chaluts ciblant cette espèce.

L'évaluation du **stock Sud de l'Atlantique Nord-Est** de *Merluccius merluccius* est moins précise que celle du stock Nord. Les éléments existants autorisent cependant les scientifiques à qualifier sa capacité reproductive d'affaiblie et la pêche de non durable. **Dans une approche de précaution, le CIEM recommande de ne pas pêcher en 2009.**

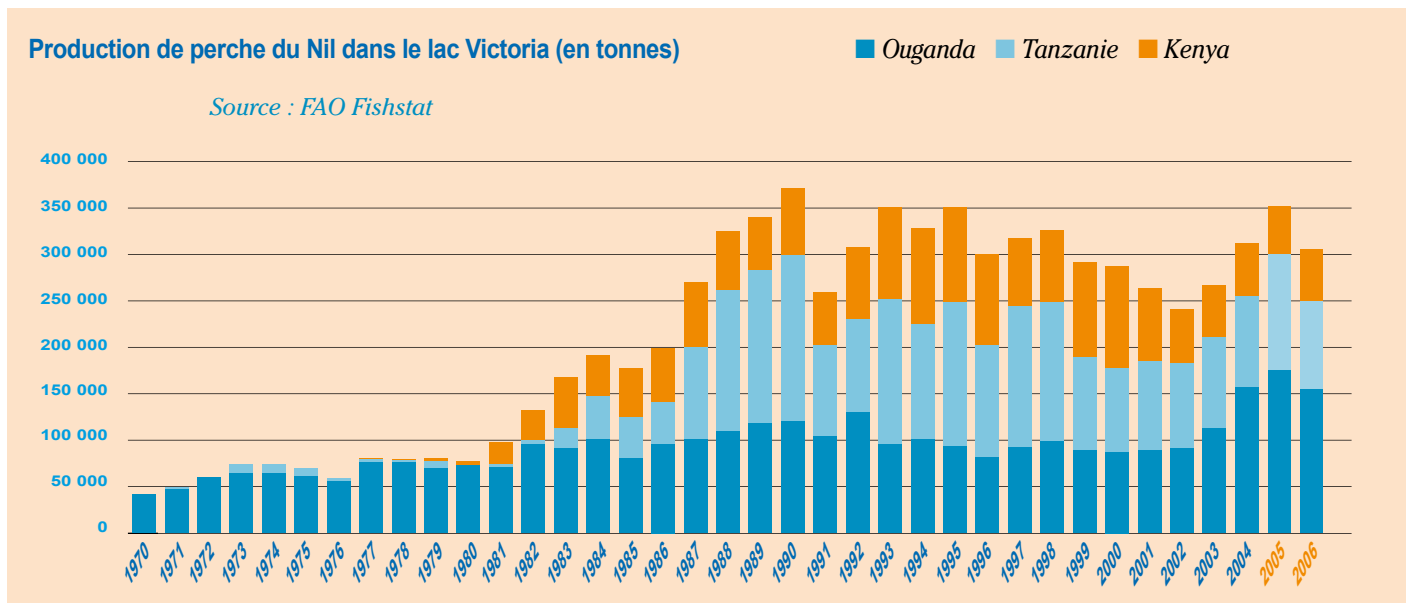


**Perche du Nil**  
*Lates Niloticus*  
Page 68

## Une production importante... non durable

La production, initialement menée par les Ougandais exclusivement, a fortement augmenté depuis le début des années 80 avec l'entrée du Kenya et de la Tanzanie dans l'exploitation du lac. Avant même l'accroissement de l'effort de pêche, les premiers signes d'affaiblissement de la population avaient déjà été ressentis. Mais l'attention de la communauté scientifique et les efforts de gestion étaient alors prioritairement focalisés sur le problème de l'appauvrissement de la biodiversité du lac. Aujourd'hui, l'exploitation des juvéniles, bien souvent illégale, ainsi que la baisse des captures par unité d'effort (CPUE), attestent du déclin du stock et indiquent que la pêche telle qu'elle est menée actuellement n'est pas durable.

Dans un accompagnement de l'effort de gestion de la ressource, l'association des transformateurs de poisson d'Ouganda a décidé d'acheter et de transformer des poissons de plus de 50 cm depuis 2007. Cette mesure a également été adoptée par le Kenya et la Tanzanie.





**Plie**  
*Pleuronectes platessa*  
Page 70

**Taille et TAC**

La pêche de plies est assujettie à **une taille minimale** et un **TAC** :

- la **taille minimale** est fixée à 25 cm en mer Baltique, 27 cm partout ailleurs sauf en Méditerranée où il n'existe pas de taille réglementaire pour cette espèce ;
- un **TAC** (total autorisé de captures) a été établi pour limiter les captures. En 2008, il a été fixé à 71 614 tonnes pour l'ensemble de l'Union européenne, dont 49 000 en zones IIa, III (hors Kattegat et Skagerrak) et IV (mer de Norvège, mer du Nord), 9 350 tonnes dans le Skagerrak et 5 050 tonnes en zone VIIde (Manche).

Les principaux pays producteurs sont le Danemark (quota de 21 035 tonnes en 2007), les Pays-Bas (quota de 20 272 tonnes) et la Grande-Bretagne (quota de 16 587 tonnes).

**Etat des stocks : variable selon les zones**

- En **Manche Est**, le CIEM recommande de limiter les captures à 3 500 tonnes.
- En **mer du Nord**, la capacité reproductrice du stock est faible, mais la pêche est durable.
- Dans le **Skagerrak**, en attendant une prochaine évaluation, le CIEM recommande de limiter les captures à 9 400 tonnes.

**A retenir**

- ✓ Dans certaines pêcheries, le taux de rejet de plies sous taille est très important.
- ✓ La plie de mer du Nord est considérée comme durable.
- ✓ Limitez les achats de Manche Est et Skagerrak.
- ✓ Privilégiez les plies supérieures à 35 cm.



**Raie**  
*Raja spp.*  
Page 73

**Du nouveau du côté de la réglementation**

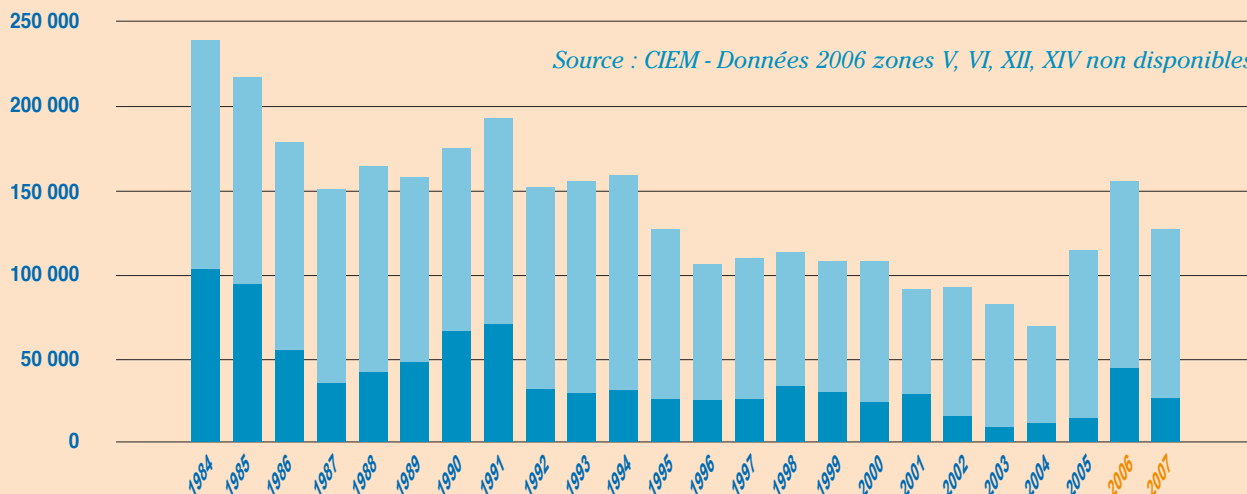
La réglementation européenne de capture des raies a changé en janvier 2009. Les captures de raies sont désormais encadrées par un quota global, et les différentes espèces autorisées à la pêche doivent être identifiées et reportées sur le livre de bord. Plusieurs espèces sont désormais interdites de pêche : la raie ondulée ou brunette (*Raja undulata*), la raie blanche (*Rostroraja alba*), le pocheteau gris (*Dipturus batis*), le pocheteau de Norvège (*Raja nidarosiensis*) ainsi que l'ange de mer (*Squatina squatina*).



**Sébaste**  
*Sebastes mentella - Sebastes marinus*  
Page 85

Captures de sébastes *S. mentella* et *S. marinus* (en tonnes)

■ Zones I, II ■ Zones V, VI, XII, XIV



Source : CIEM - Données 2006 zones V, VI, XII, XIV non disponibles.



## Sole

*Solea vulgaris - Solea senegalensis*

Page 86

### Des stocks de santé variable

- La capacité de reproduction du stock de **mer du Nord** est réduite et la population est surexploitée ;
- le stock de **Manche orientale** jouit d'une pleine capacité de reproduction mais est considéré comme surexploité ;
- en **Méditerranée**, le stock du **golfe du Lion** est pleinement exploité. Il est recommandé aux pêcheurs de ne pas augmenter l'effort de pêche ;
- le stock du **golfe de Gascogne** souffre d'une capacité de reproduction réduite et d'un effort de pêche non durable ;
- le stock de **Manche occidentale** est menacé d'épuisement.

En 2007, la Commission européenne a adopté un plan de gestion à long terme des pêcheries de plie et de sole en mer du Nord, qui, selon les scientifiques, font l'objet d'une exploitation non durable.

- Les stocks de poissons plats (dont la sole) des côtes de **l'Afrique de l'Ouest** sont considérés comme surexploités.

### Sous haute surveillance

Les règles régissant les conditions d'exploitation des différents stocks de soles comprennent :

- une **taille minimale** de commercialisation fixée à 24 cm pour *Solea vulgaris* (la taille de première maturité sexuelle est de 31 cm dans le golfe de Gascogne et de 28 cm en Manche) ;
- une **taille des mailles** des filets réglementée (80 mm pour le chalut ; 100 mm pour le filet avec dérogation à 90 mm).
- des **TAC**, totaux autorisés de captures. En 2008, le TAC européen s'élevait à 28 804 tonnes.
- Des **contraintes** sur la puissance des navires et le nombre de jours de pêche.

### A retenir

- ✓ Les soles commercialisées sur nos marchés sont issues de plusieurs stocks disjoints dont les états écologiques varient grandement.
- ✓ Les stocks du Kattegat et du Skagerrak se portent bien. Les autres souffrent de capacité reproductive affaiblie et de pêche non durable. Les achats de sole en provenance de ces stocks sont déconseillés.
- ✓ La pêche au chalut à perche est accompagnée d'importantes prises accessoires de petits cabillauds et de petites plies (en dessous de la taille commerciale réglementaire).
- ✓ Privilégiez les soles d'au moins 30 cm (>250 g).
- ✓ La pêcherie de sole de Hastings (Grande-Bretagne), est écolabellisée MSC.



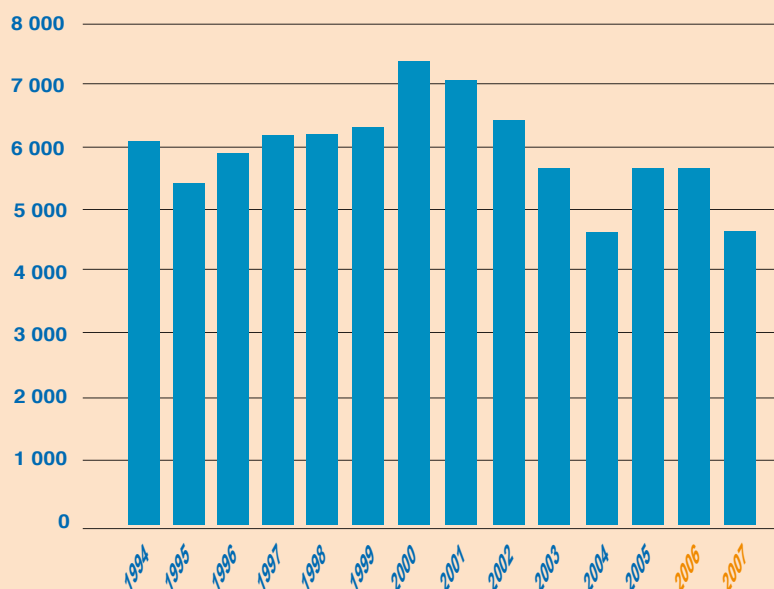
## Tacaud

*Trisopterus luscus*

Page 89

Production française de tacaud (en tonnes)

Source : DPMA





## Thon Albacore

*Thunnus albacares*

Page 90

### A la canne, à la palangre ou à la senne

L'albacore est pêché dans les trois grands océans, à la canne (le long des côtes africaines), à la palangre (dans tout l'Atlantique, l'océan indien, le Pacifique) et à la senne (dans les trois océans). Son exploitation s'est intensifiée au cours des dix dernières années.

### Stocks pleinement exploités

La plupart des stocks d'albacore à travers le monde sont pleinement exploités, voire surexploités, avec risque d'effondrement des stocks en Atlantique Centre-Ouest.

- **Stock de l'Atlantique** : les captures et la pression de la pêche sont au-delà des niveaux associés au rendement maximal durable (RMD), mais l'espèce n'est pas en danger.
- **Stock Pacifique Est** : la population totale et la population de reproducteurs déclinent après le record de la fin des années 1990, caractérisé par un recrutement particulièrement fort. En 2002-2003, la mortalité par pêche était de 20% au-delà du RMD. Pour ces deux précédents stocks, la diminution de la pression de pêche permettrait d'augmenter la production totale.
- **Stock du Pacifique Centre** : situation incertaine.
- **Stock du Pacifique Ouest** : mortalité par pêche proche du RMD
- **Stock de l'océan Indien** : la pression par pêche est au-delà de celle du RMD. Les captures abondantes de juvéniles d'albacore par les senneurs exploitant les objets flottants dérivants à la recherche de listao et par la pêche artisanale portent atteinte à la dynamique de reproduction.

### A retenir

- ✓ L'albacore est l'un des thons les plus courants sur les marchés européens.
- ✓ Quelques stocks sont surexploités ; celui du Pacifique Ouest fait l'objet de pêche durable.
- ✓ La capture abondante de juvéniles d'albacore pose problème dans l'océan Indien.
- ✓ Évitez les achats d'albacore juvénile de l'océan Indien.



## Thon germon

*Thunnus alalunga*

Page 92

### Stocks durables

- Dans la **zone Atlantique**, la population de germon appartient à deux stocks distincts ; le stock Nord et le stock Sud :
  - Le stock de l'**Atlantique Nord** est en voie de reconstitution ; la population de reproducteurs serait proche de son niveau maximum durable (à 20 % en deçà du niveau maximum, alors qu'il était à 50 % en deçà en 2000). Le TAC actuel est établi à 34 500 tonnes, malgré les recommandations de la CICTA de ne pas dépasser le niveau de 30 000 tonnes. Une réduction de la pêche permettrait de restaurer le stock à son niveau optimum. Ce stock est classé vulnérable par l'IUCN.
  - Le stock de l'**Atlantique Sud** est exploité au-delà du RMD et il n'est pas prouvé que les limites par le TAC aient un impact sur le stock. Il est classé en danger critique d'extinction par l'IUCN.
- Le stock **du Pacifique Sud** est modérément exploité et jugé sain.
- Le stock de l'**océan Indien**, dont l'évaluation est incomplète, serait pleinement exploité et serait en meilleur état en l'absence des pêcheries de surface ciblant les juvéniles.
- Le stock de la mer **Méditerranée** n'a jamais été évalué.



## Thon rouge

*Thunnus thynnus*

Page 95

### TAC «de bonne conscience»

La pêche au thon est assujettie à un TAC (total autorisé de captures), à des tailles minimales et à des fermetures saisonnières. Entre 2002 et 2006, le TAC de thon rouge du **stock Est**, fixé par la CICTA, était de 32 000 tonnes. Le TAC 2009 a été fixé à 22 000 tonnes. En 2010 il passera à 19 950 tonnes. Dans les faits, depuis la fin des années 90, près de 50 000 tonnes sont capturées chaque année.

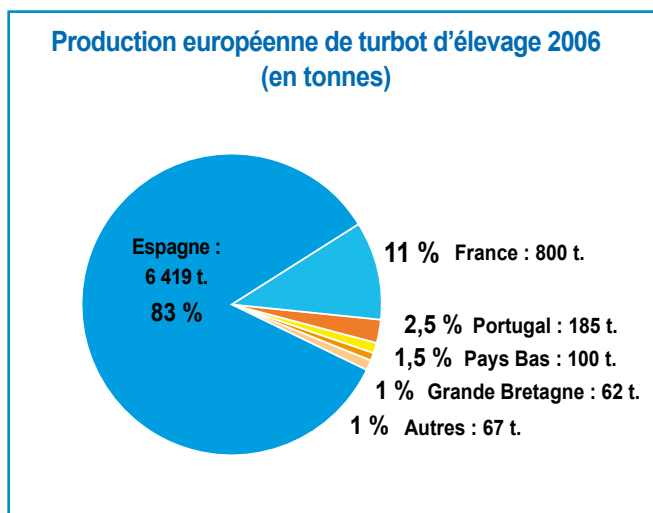
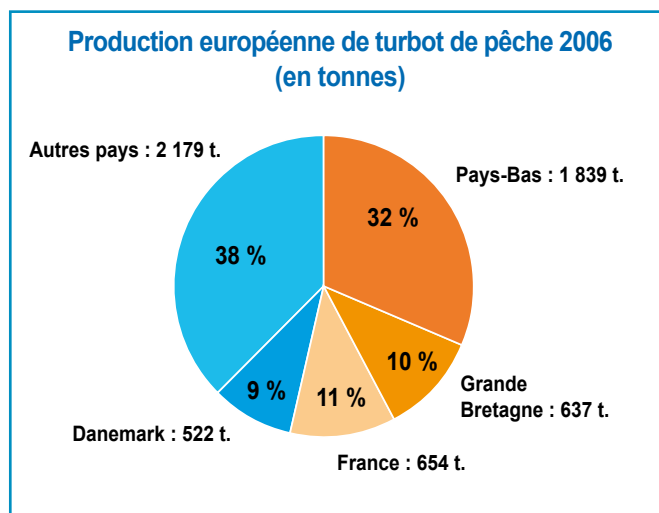
La production du **stock Ouest** fluctue de 2 000 tonnes à 3 000 tonnes annuellement, pour un TAC fixé aux alentours de 2 500 tonnes. La surpêche du stock de l'Atlantique Est aurait un impact sur la capacité de reproduction du stock Ouest.



## Turbot

*Psetta maxima - Scophtalamus maximus*

Page 101



Source : FAO Fishstat



## Barbue

*Scophthalmus rhombus*

Page 101

La barbue est un poisson plat "gaucher" qui vit dans les eaux côtières jusqu'à 200 m de profondeur, des côtes norvégiennes au nord, à celles du Maroc au sud. Au physique très proche du turbot, elle s'en distingue par l'absence d'excroissance osseuse sur la face supérieure et par sa forme un peu plus ovale.

La production française est de l'ordre de quelques centaines de tonnes par an (**538 tonnes en 2007**). Ce poisson très prisé est échangé sous criée aux alentours de 10 euros/kg.

Par défaut d'informations complètes et fiables sur les captures (pour l'anecdote, des lots de cabillaud, dont les captures sont sévèrement restreintes, sont parfois déclarés comme barbue et faussent les statistiques), l'état des stocks de barbue n'est pas connu avec précision. La barbue femelle atteint sa maturité vers sa quatrième année, quand elle mesure entre 33 et 41 cm. La reproduction a lieu d'avril à juillet. La barbue est principalement capturée comme prise accessoire par des chaluts de fond ou chaluts à perche ; les captures d'immatures sont importantes. Les plus gros individus sont les meilleurs. Préférez les pièces de plus de 35 cm.



## Crevettes

*Crangon crangon - Palaemon seratus - Pandalus borealis - Penaeus monodon*  
*Penaeus subtilis - Penaeus vannamei - Litopenaeus stylirostris*

Page 108

### De pêche ou d'élevage : *Pandalus borealis*

Les stocks nord de l'Atlantique Nord de *Pandalus borealis* jouissent d'une pleine capacité de reproduction et sont exploités de manière durable. Les connaissances des stocks plus au sud (Skagerrak, Norwegian Deep) sont incomplètes.



## De nouvelles pêcheries certifiées MSC

<b>Bar</b>	Pêcherie du Nord-Est de l'Angleterre (Holderness Coast, North Eastern Sea Fisheries Committee)
<b>Cabillaud</b>	Pêcherie du Nord-Est Arctique (Domstein Longline Partners)
<b>Églefin</b>	Pêcherie du Nord-est Arctique (Domstein Longline Partners)
<b>Lieu noir</b>	- Pêcherie en Allemagne (mer du Nord, Erzeugergemeinschaft der Hochsee - Kutterfischer GmbH) - Deux pêcheries en Norvège (Norwegian Seafood Industry : Nord-Est Arctique et mer du Nord)
<b>Maquereau</b>	- Pêcherie en Ecosse (Scottish Pelagic Sustainability Group Ltd) - Pêcherie de Hastings (Hastings Borough Council et Hastings Fishermen's Protection Society)
<b>Crevettes</b>	- Deux pêcheries au Canada, crevette nordique <i>Pandalus borealis</i> (Golfe du Saint-Laurent et Côte Atlantique) - Pêcherie aux Etats-Unis, crevette océanique <i>Pandalus jordani</i> (Oregon Trawl Commission)
<b>Langoustes</b>	- Pêcherie en Australie occidentale, <i>Panulirus cygnus</i> (Western Australian Fishing Industry Council (WAFIC)) - Pêcherie au Mexique (Basse-Californie) <i>Panulirus interruptus</i> (Baja California Regional Federation of the Fishing co-operative Societies)

### Sources

- Anchois : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>	- Flétan noir : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>	- Raie : <a href="http://www.crpbn.fr">www.crpbn.fr</a>
- Anguille : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.comite-peches.fr">www.comite-peches.fr</a>	- Grenadier : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Sébaste : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>
- Bar : DPAM	- Hareng : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Sole : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>
- Baudroie : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu/">www.ec.europa.eu/</a>	- Hoki : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>	- Tacaud : DPMA
- Cabillaud : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Limande commune : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Thon Albacore : <a href="http://firms.fao.org/firms/resource/11">http://firms.fao.org/firms/resource/11</a>
- Chinchard : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>	- Lingue franche : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Thon germon : <a href="http://firms.fao.org/firms/resource/11">http://firms.fao.org/firms/resource/11</a>
- Colin d'Alaska : <a href="http://www.fakr.noaa.gov/npfmc/">www.fakr.noaa.gov/npfmc/</a>	- Maquereau : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Thon rouge : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>
- Congre : DPMA	- Merlan : <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Turbot : FAO Fishstat
- Eglefin : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Merlu : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Barbue : DPMA
- Empereur : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>	- Plie : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a> - <a href="http://www.ec.europa.eu">www.ec.europa.eu</a>	- Crevettes : <a href="http://www.ices.dk">www.ices.dk</a>

Direction de la publication : Elisabeth Vallet

Rédaction : Marie-Christine Monfort (Marketing Seafood)

Comité de rédaction : Alliance Produits de la mer/seafood Choices Alliance

Crédits photographiques : Olivier Barbaroux/Ifremer

Copyright © Seafood Choices Alliance – March 2009

